



Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 7 décembre 2023

Préavis municipal 26/2023 : Budget 2024

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'adopter le budget communal pour l'année 2024, tel que présenté.

(Cette décision n'est pas soumise à référendum dans son ensemble)

Préavis municipal 27/2023 : Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 112'590.00

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'autoriser la Municipalité à engager le montant de CHF 112'590.00 (cent douze mille cinq cent nonante francs suisses) sur 10 ans, à compter de 2024 jusqu'à 2034, équivalant à CHF 90.00 x 1'251 habitants au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante.
- de prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement), avec un effet après deux années civiles (1^{er} janvier 2031).

Préavis municipal 28/2023 : Installation et fourniture de l'affichage numérique frontal (ANF) dans les salles de l'école « En Praz Corbet »

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation et fourniture de l'affichage numérique frontal (ANF) dans les classes de l'école « En Praz Corbet »,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 93'450.00 (nonante-trois mille quatre cent cinquante francs suisses) pour le financement de ces travaux,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Chésereux, le 8 décembre 2023
10.01

Fabienne Chambaz-Lacôte

Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 8 décembre 2023 au 22 décembre 2023

« Conformément aux articles 160 et ss. LEDP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans les 10 jours qui suivent l'affichage. »